

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 septembre 2019

BIOÉTHIQUE - (N° 2187)

Tombé

AMENDEMENT

N ° 897

présenté par
M. Charles de Courson

ARTICLE 4

À l'alinéa 23, supprimer les mots :

« du présent article, ou ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La PMA doit être réservée aux couples hétérosexuels stables.